



Charleval-en-Provence, le 15 juin 2017

**Le Maire**

à

**Mesdames et Messieurs parents d'élèves**

**Objet : Rentrée 2017-2018 – Périscolaire – Ecoles maternelle et élémentaire**

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

L'année 2016-2017 s'achève mais pour la municipalité, il est déjà temps de préparer la rentrée prochaine.

Je sais que vous vous posez beaucoup de questions pour la rentrée quant à la réforme des rythmes scolaires. Nous sommes devant un cas paradoxal. Vous êtes satisfaits, il me semble, de nos TAP car ils fonctionnent bien, avec des activités de qualité, gratuites, l'organisation est bien rôdée. Mais d'un autre côté, vous-mêmes parents souhaitez revenir à 4 jours pour des problèmes de fatigue de vos enfants. En tout état de cause, nous sommes toujours dans l'attente d'un cadrage national qui devrait arriver aux alentours du 24 juin. Rien ne se fera alors sans concertation avec les parents et les enseignants bien évidemment lors des derniers conseils d'école de l'année. A Charleval, rien ne se fera également sans concertation avec les 4 autres communes avec qui l'ALSH et le Contrat Enfance Jeunesse sont communs, et avec les associations sportives (qui devraient recharger leurs créneaux d'animation). En attendant, il nous faut malgré tout nous organiser et supposer que l'organisation de la semaine scolaire ne changera pas pour 2017-2018.

J'ai également l'honneur de vous faire savoir que le Conseil Municipal a fait le choix une nouvelle fois de reconduire la gratuité des TAP pour l'année qui arrive. Malgré les baisses de dotation de l'Etat et grâce à une situation financière saine à Charleval, ce choix est encore possible pour 2017-2018 afin que tous les enfants puissent continuer à découvrir de nouvelles activités.

Pour les enfants qui seront inscrits au périscolaire de 16h30 à 18h30, suite à un contrôle sanitaire de Jeunesse et Sports et aux mesures d'hygiène à appliquer, nous ne serons plus en mesure d'offrir à vos enfants le goûter. Il vous appartiendra désormais de le fournir.

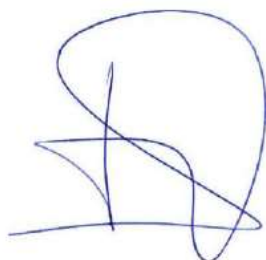
Vous voudrez bien remplir ce dossier d'inscription (un par enfant) et nous le retourner au plus tard le 30 juin. Ce dossier concerne donc l'ensemble des services périscolaire (heure du matin, heure de TAP et heures du soir). Bien entendu, vous devez continuer à inscrire vos enfants à l'association cantine pour la restauration scolaire ou à l'antenne de la métropole, Pont de la Tour, pour l'ALSH du mercredi si vous souhaitez bénéficier de ces services.

Enfin, comme annoncé, la rentrée sera numérique et un espace familles numérique, permettant notamment de réserver les jours périscolaires et cantine et de régler vos factures de ces services, deviendra effective durant la 1<sup>ère</sup> période scolaire prochaine. Il vous est donc demandé de prendre soin de bien remplir le dossier joint et de fournir tous les documents demandés, afin que les services municipaux puissent créer vos dossiers informatiquement sans erreur.

Soyez conscients que la municipalité met tout en œuvre pour que la scolarité de vos enfants se passe dans les meilleures conditions possibles,

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les parents d'élèves, à l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire, Yves WIGT**



## **1/ Première partie : Dossier d'inscription périscolaire**

### **A retourner :**

- **Au service périscolaire au plus tard le 30 Juin 2017.**

**Pour info : les règlements seront encaissés fin juillet 2017.**

## **Inscriptions année scolaire 2017 – 2018**

### **DOCUMENTS A COMPLETER** (1 dossier par enfant):

- Dossier d'inscription
- Bulletin d'inscription aux activités périscolaire du 04 septembre au 20 octobre
- Autorisation d'intervention médicale ou chirurgicale
- Autorisation de sortie
- Droit d'image
- Personnes autorisées à récupérer mon enfant
- Règlement intérieur
- Fiche sanitaire
- Dossier PAI (à retirer au périscolaire sur RDV avant le 07/07)

### **DOCUMENTS A FOURNIR SI FREQUENTATION DES NAP UNIQUEMENT:**

- Copie attestation responsabilité civile
- Attestation d'assurance scolaire

### **DOCUMENTS A FOURNIR UNIQUEMENT SI FREQUENTATION DES HEURES PAYANTES:**

- Dernier avis d'imposition du foyer, **ou**
- Attestation de paiement de la C.A.F. sur laquelle figure le Quotient Familial, **ou**
- Attestation de la M.S.A. des prestations sociales, **ou**
- Autre attestation pour les régimes spéciaux.
  
- Attestation de travail
- Copie attestation responsabilité civile
- Attestation d'assurance scolaire

### **POUR RAPPEL**

L'inscription aux activités NAP n'est pas obligatoire. Les activités NAP de 15h30 à 16h30 sont gratuites. **L'inscription à ces heures là vaut pour toute l'année**, de manière assidue, afin que les activités puissent être suivies.

Les autres heures périscolaires sont payantes au tarif horaire en fonction du quotient familial. Toute heure commencée est due.

#### *Tarif horaire du périscolaire*

<i>TRANCHES</i>	<i>QUOTIENT FAMILIAL</i>	<i>TARIF</i>
1	0-500	1,40€
2	501 – 1300	1,60€
3	1301 et plus	1,80€

Le choix des activités NAP et périscolaire, seront choisies par la municipalité et l'équipe pédagogique.

Si vous inscrivez votre enfant de 15h30 à 16h30, vous ne pourrez venir le récupérer qu'à 16h30.

Si vous inscrivez votre enfant de 16h30 à 17h30, vous ne pourrez venir le récupérer qu'à 17h30 (**sauf pour les maternelles départ échelonné autorisé**)

Si vous inscrivez votre enfant de 17h30 à 18h30, vous pourrez venir récupérer votre enfant entre 17h30 et 18h30 quand vous le souhaitez.

# Périscolaire-ALSH Charleval

13350 Charleval

04.42.28.46.46

[periscolairecharleval@yahoo.fr](mailto:periscolairecharleval@yahoo.fr)

## DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNEE SCOLAIRE 2017 – 2018

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_ Classe en septembre : \_\_\_\_\_

Adresse parents:

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse 2 (si parents divorcés et/ou séparés) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Coordonnées des responsables légaux :

#### PARENT 1 :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : \_\_\_\_\_

Tél. travail : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

Email \* : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

#### PARENT 2 :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : \_\_\_\_\_

Tél. travail : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

Email \* : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

\* Cet e-mail servira d'identifiant pour votre futur accès « Portail-Familles » et pour les échanges avec le service périscolaire. En cas de séparation, merci d'indiquer un e-mail pour chaque parent.

### Situation conjugale :

Marié

Divorcé

Union Libre

Pacsé

**Dans les cas de parents « divorcés ou séparés », merci de préciser qui réglera les factures des heures de fréquentation du périscolaire :**

**PERE**

**MERE**

**Merci de nous faire part de tout changement.**

N° CAF : \_\_\_\_\_

N° MSA : \_\_\_\_\_

Assurance responsabilité civile :

Compagnie : \_\_\_\_\_ N° Police : \_\_\_\_\_



Périscolaire-ALSH Charleval

13350 Charleval

04.42.28.46.46

[periscolairecharleval@yahoo.fr](mailto:periscolairecharleval@yahoo.fr)

ANNEE SCOLAIRE 2017 – 2018

## AUTORISATION D'INTERVENTION MEDICALE OU CHIRURGICALE

Je soussigné(e) **Madame – Monsieur** (rayez la mention inutile) \_\_\_\_\_,

**Père – Mère** (rayez la mention inutile) de(s) l'enfant(s) \_\_\_\_\_,

▪ autorise le Périscolaire-ALSH de Charleval à prendre toutes dispositions pour que, si nécessaire, mon enfant soit examiné par un médecin (prioritairement son médecin traitant) et soit, en cas de nécessité constatée, acheminé vers l'hôpital le plus proche,

▪ autorise toutes mesures pour une intervention chirurgicale d'urgence.

Nom du médecin traitant : \_\_\_\_\_

Spécialité du médecin :      Généraliste      Pédiatre      Autre : \_\_\_\_\_

Téléphone du médecin : \_\_\_\_\_

Personnes à prévenir en dehors des responsables légaux (obligatoires) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Signature précédée de lu et approuvé :

Charleval le : \_\_\_\_\_



## Périscolaire-ALSH Charlevall

13350 Charlevall

04.42.28.46.46

[periscolairecharlevall@yahoo.fr](mailto:periscolairecharlevall@yahoo.fr)

ANNEE SCOLAIRE 2017 – 2018

### AUTORISATION DE SORTIE (cochez la case si autorise)

Je soussigné(e) **Madame – Monsieur** (rayez la mention inutile) \_\_\_\_\_,

**Père – Mère** (rayez la mention inutile) de(s) l'enfant(s) \_\_\_\_\_,

l'autorise à quitter le périscolaire seul, lorsque les activités sont terminées.

ne l'autorise pas à quitter le périscolaire seul, lorsque les activités sont terminées.

### DROIT D'IMAGE (cochez la case si autorise)

J'autorise la municipalité à diffuser les photos, films ou autres supports sur lesquels mon enfant pourrait apparaître.

### PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER MON, MES ENFANTS

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Signature précédée de lu et approuvé :

Charlevall le : \_\_\_\_\_

## 2/ Deuxième partie : Organisation de la journée du mercredi

- *Fréquentation de l'ALSH intercommunal*

En ce qui concerne les mercredis, si vous souhaitez bénéficier d'un mode de garde pour l'après midi, il vous faudra inscrire vos enfants à l'ALSH Intercommunal Les Tout Chatou situé à Vernègues.

Inscriptions **en août 2017**.

ALSH Les Tout Chatou : Agglopoles Provence Antenne de Mallemort Pont de la tour 13370 Mallemort à côté de la déchetterie

L'ALSH accepte les enfants de 4 ans (ou 1 mois avant leur date anniversaire de leur 4<sup>ème</sup> année) à 14 ans.

Seuls les enfants inscrits à l'ALSH pourront déjeuner à la cantine de Charleval. Un transport sera ensuite organisé par Agglopoles Provence pour amener les enfants à l'ALSH à partir de 12h40.

Les familles devront récupérer les enfants au domaine de l'Héritière entre 17h et 18h30.

Ce service est payant. Il sera facturé par l'association cantine pour le repas, et par l'ALSH intercommunal pour l'après midi.

- *Non fréquentation de l'ALSH intercommunal*

Si vous assurez la garde de vos enfants le mercredi après midi mais que vous êtes dans l'impossibilité de venir récupérer vos enfants à 11h40, la commune a mis en place 1h de garderie gratuite pour les enfants qui ne vont pas à l'ALSH l'après midi (et qui du coup ne bénéficient pas de la cantine). L'heure de garderie est organisée de 11h40 à 12h30, vous avez ainsi jusqu'à 12h30 maximum pour pouvoir venir récupérer votre enfant. Attention, un justificatif d'emploi du temps professionnel de la part de l'employeur vous sera demandé.

Merci de nous retourner ce formulaire uniquement si vous souhaitez bénéficier de cette heure de garderie pour votre enfant.

### A Compléter :

Dès septembre 2017, inscrivez- vous votre enfant à ce service d'heure de garderie de 11h40 à 12h30?

- Oui**
- Non**

**Nom de l'enfant :**

**Prénom de l'enfant :**

**Adresse :**

Classe en septembre 2017 :



### **3/ Troisième partie : Inscriptions à la cantine**

Les inscriptions pour la cantine auront lieu **fin aout 2017** au centre culturel. Elles seront effectuées par l'association cantine. Ces inscriptions concernent les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

#### *Cas particuliers du mercredi*

Pour ceux qui se seront inscrits à l'ALSH intercommunal et qui par la même bénéficieront de la cantine scolaire, l'association récupérera les dossiers auprès d'Agglopoie Provence et pourra ainsi rajouter ces journées-là dans votre dossier.